

---

ICANN68 | Forum de politiques virtuel – Rédaction du communiqué du GAC (2/5)  
Mercredi 24 juin 2020 – 15h00 à 16h00 MYT

GULTEN TEPE : Équipe technique, pouvez-vous commencer les enregistrements ?

Bonjour, bon après-midi et bonne soirée à tous. Je suis Gulden Tepe de l'équipe de soutien au GAC de l'ICANN. Bienvenue à la réunion virtuelle ICANN68 et à notre séance de rédaction du communiqué aujourd'hui mercredi 24 juin à 15h00 heure de Kuala Lumpur, 7h00 UTC.

Étant donné les contraintes de temps, nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible en annexe du communiqué du GAC ainsi que dans les procès verbaux de cette réunion ICANN68.

Si les participants n'arrivent pas à voir le nom des autres participants ou à accéder à la salle Zoom, nous vous recommandons de sortir de la salle et de la rejoindre à l'aide du lien que vous aurez reçu.

Nous vous demandons de bien vouloir mettre à jour votre nom. Si vous utilisez une adresse courriel différente, vous ne serez pas paneliste et vous ne pourrez pas parler.

Si vous souhaitez faire des commentaires ou poser des questions, s'il vous plaît, ajoutez à votre question « question » ou « commentaire » au

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

début et à la fin. Les facilitateurs ne pourront peut-être pas lire toutes les questions ou commentaires pendant la séance. Sachez que de toute façon, ces commentaires et questions feront partie de l'enregistrement de la séance.

Le service d'interprétation simultanée sera disponible sur la plateforme Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée à distance de Congress Rental Network. Les participants sont encouragés à télécharger l'application de Congress Rental Network suivant les instructions affichées dans le chat de Zoom ou dans le document contenant les détails de la réunion disponible sur la page web où figure l'ordre du jour du GAC.

Votre micro sera désactivé pendant la durée de la séance à moins que vous demandiez la parole.

Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand le facilitateur de la séance dira votre nom, vous aurez la permission d'activer votre micro. Veuillez l'activer à ce moment-là et prendre la parole.

Avant de parler, assurez-vous d'avoir mis en silencieux tous vos autres dispositifs, y compris l'application de Congress Rental Network. Dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous parlerez si ce n'est pas l'anglais. S'il vous plaît, parlez clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

---

Cette séance inclut un service de transcription en temps réel. Pour y accéder, cliquez sur le lien « Closed Captions » dans la barre d'outils de Zoom.

Finalement, cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Pour référence, vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Je vais maintenant passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Manal, vous avez la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Gulden.

Bienvenue à nouveau. Comme Gulden l'a bien dit, c'est notre séance de rédaction du communiqué qui va durer une heure. Merci Fabien d'avoir affiché le communiqué sur l'écran. Merci également à tous ceux qui ont commencé à faire des contributions de texte. J'apprécie vraiment. C'est une tâche qui se tient de manière parallèle aux différentes séances que nous sommes en train d'avoir. Il y a le texte de Jorge et de Luisa aussi, je ne suis pas sûre s'il y a d'autre texte.

Je pense que nous pouvons passer directement aux sujets d'importance. Est-ce qu'il y a quelque chose de nouveau pour le début du communiqué ? Si ce n'est pas le cas, nous passons directement aux sujets d'importance.

---

FABIEN BETREMIEUX : Au début du communiqué, il peut y avoir un commentaire par rapport à une référence qui est faite aux procès verbaux dans l'ICANN67.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Exactement. Merci de m'avoir rappelé cela.

Est-ce que Kavouss est dans la salle ? Je vérifie parce que c'était lui à l'origine du commentaire.

FABIEN BETREMIEUX : Je vois que est Kavouss est sur la liste de participants.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pour faciliter les choses et pour voir s'il y a d'autres commentaires, nous avons déjà parlé de cette référence faite aux procès verbaux lors d'une des pauses. Et on pourrait donc faire référence aux transcriptions ; on pense que ce serait plus facile et plus exact. C'est la proposition qui a été fait pendant la première séance.

Maintenant que j'y réfléchis, ce sera plus facile et plus exacte si on fait référence aux transcriptions. De cette manière, cela ne va pas retarder la publication du communiqué. J'espère que cette suggestion est acceptable. C'est une proposition que fait l'équipe de direction du GAC. Y a-t-il des commentaires ?

Kavouss, dites-nous si vous êtes dans la salle et si vous pouvez nous entendre. Si ce n'est pas le cas, nous allons nous assurer qu'il soit au

---

courant de ce que nous venons de dire. Merci beaucoup, merci le Danemark d’avoir signalé cela pendant la première séance.

Maintenant, nous passons aux sujets importants pour le GAC. Tout d’abord, nous avons les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Encore une fois, merci à Luisa et à Jorge.

Le texte dit : « Le GAC a considéré comme priorité la considération des questions de politiques liées aux séries ultérieures de nouveaux gTLD pendant l’ICANN68, notamment en consacrant trois séances du GAC à ce sujet, en examinant la fiche de suivi du GAC et en discutant avec l’équipe de travail PDP sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD de la GNSO. Le GAC souhaite remercier les coprésidents de l’équipe de travail PDP SubPro pour leur participation aux séances du GAC consacrées à ce sujet et reconnaît le travail approfondi et diligent du groupe de travail SubPro pour aboutir à un rapport final.

Le GAC considère une mise à jour des coprésidents du groupe de travail PDP sur le travail réalisé jusqu’à l’ICANN68, en particulier l’examen fait par les groupes de travail du groupe de travail sur les commentaires des membres du GAC collectés pendant la période intersession. Le GAC note que la version préliminaire du rapport final sera publiée pour consultation publique en juillet 2020 pendant 40 jours.

Certains membres du GAC ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à l’utilisation d’une consultation publique de 40 jours pour un sujet aussi prioritaire pour le GAC et pour la communauté de l’ICANN. Le groupe de travail PDP prend note de ces inquiétudes tout en

---

confirmant que le rapport final sera remis au conseil de la GNSO au plus tard à la fin de cette année calendaire.

Le groupe de travail PDP SubPro a abordé deux sujets en suspens pendant l'ICANN68 et a fait un point par rapport à ces sujets avec le GAC. Point 1: résolutions privées par rapport aux chaînes de caractères en litige; et la prévisibilité d'un cadre pour les nouvelles séries de nouveaux gTLD.

Concernant les enchères en tant que mécanisme privé pour résoudre des litiges de chaînes, certains participants du GAC ont exprimé des inquiétudes à la lumière des prises de position précédentes du GAC par rapport à ce sujet et ont demandé pourquoi d'autres options n'ont pas été considérées par le groupe de travail.

En ce qui concerne les mécanismes pour permettre une meilleure prévisibilité pour les candidats dans des futures séries, le groupe de travail PDP a recommandé d'établir un nouveau cadre de prévisibilité avec une nouvelle équipe SPIRT et a pris note du soutien initial de la communauté vis-à-vis d'une telle recommandations.

Certains membres du GAC ont noté que la création d'une équipe SPIRT peut ajouter de la complexité et poser des inquiétudes par rapport à sa cohérence avec les rôles et les responsabilités existantes concernant les statuts de l'ICANN. Il a été proposé que, le cas échéant, un nouveau mécanisme qui serait mis en place soit inclusif, transparent et flexible.

---

Les vice-présidents ont fourni un aperçu des sujets suivants qui sont prioritaires pour le GAC pendant l'ICANN67 : soutien aux candidats, génériques fermés, engagement d'intérêt public, intérêt public mondial, alertes précoces du GAC, avis du GAC et candidatures communautaires.

Certains membres du GAC ont exprimé le point de vue selon lequel le manque d'une recommandation formelle du groupe de travail PDP concernant la délégation des génériques fermés impliquerait que la résolution du Conseil d'Administration pertinente de la série de 2012 serait encore applicable. En plus, tout en soutenant une nouvelle série de nouveaux gTLD dans le principe, certains membres du GAC ont rappelé l'importance d'une analyse coûts-bénéfices qui devrait être mise en place avant le lancement d'une nouvelle série. Les leaders du GAC et les responsables de dossier continueront à coordonner le travail intersession sur les sujets d'intérêt.

La prochaine étape convenue est de développer un avis de consensus du GAC pour pouvoir participer à la consultation publique qui se tiendra en juillet 2020. Les membres du GAC intéressés sont encouragés à consulter la fiche de suivi du GAC sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD et de contacter les responsables de dossier du GAC pour pouvoir contribuer aux différents sujets concernés. »

Pouvons-nous revenir en arrière vers le début et à ce moment-là, je vais ouvrir le micro pour voir s'il y a des commentaires.

---

**GULTEN TEPE :** Nous avons un commentaire de Viacheslav Erokhin. Il propose d'ajouter un point pour continuer le travail sur les sujets qui font partie de la piste de travail 2 dans la mesure où il s'agit de sujets qui sont pertinents pour le travail du GAC.

**PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :** J'en prends note, tout comme le commentaire concernant les protections des OIG. Nous envisageons, donc, la possibilité d'inclure une phrase par rapport à ces sujets.

Kavouss, je vois votre main qui se lève. Kavouss, vous avez la parole.

**IRAN :** Merci Manal. J'ai un commentaire et une proposition.

Le commentaire concerne l'équipe SPIRT et le commentaire selon lequel certains membres pensent que cela pourrait détruire complètement la manière dont le GAC en tant que comité consultatif agit dans l'intérêt des gouvernements dans des dossiers concernant l'intérêt public.

Dans les statuts, il y a deux parties: une première partie, les recommandations; et la deuxième partie, c'est l'avis des comités consultatifs dont fait partie le GAC. Notre avis s'adresse à l'ICANN sans intermédiaire et sans aucun autre mécanisme. Il s'adresse au Conseil d'Administration de l'ICANN qui doit le considérer, dire s'il est d'accord ou s'il n'est pas d'accord avec notre avis de consensus. S'il s'y oppose avec un taux de 60 %, à ce moment-là, il y a un mécanisme



---

qui se met en place pour voir comment résoudre ce désaccord. Mais il n'y a pas d'intermédiaire dans ce mécanisme.

J'ai vraiment du mal avec cette phrase, avec ces termes et avec ces dispositions. On dit que cela pourrait ajouter de la complexité. Donc je dirais que cela modifierait complètement la procédure actuelle telle que prévue dans les statuts, donc que « cela modifierait les cours d'actions et dispositions actuelles prévus dans les statuts. »

Et de fait, j'aimerais bien savoir qui parmi les membres du GAC souhaiterait créer cette SPRIT. Quels que soient les avis que nous fournissons, ils vont au Conseil d'Administration de l'ICANN et ensuite, le Conseil donne cet avis au SPRIT. Je ne vois pas pourquoi on a besoin d'un autre mécanisme. Cela dépend du Conseil d'Administration. Une fois qu'il reçoit l'avis du GAC, c'est de chercher, de voir s'il y a besoin parmi les membres du Conseil d'Administration de faire quelque chose. Mais je ne vois pas bien pourquoi il y a besoin d'un mécanisme pour cela. Je pense que cela représente une modification des statuts et il s'agit d'un statut fondamental. Donc il y a une procédure dans le cas de la communauté habilitée. Donc je ne suis pas d'accord avec ceci. C'est une modification.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Donc je pense qu'il faut faire attention. Le texte, déjà, ne soutenait pas cette équipe de révision. Mais si vous souhaitez qu'on insiste encore plus là-dessus... Je vois que Jorge a la main levée, donc je vais lui passer la parole. Jorge, allez-y.

SUISSE :

Merci Manal. Jorge Cancio.

J'aimerais effectivement en dire un petit peu plus par rapport à cette phrase. Nous avons eu une discussion lors des sessions du GAC sur cette équipe SPRIT. Et dans le cadre de la discussion, si je m'en souviens bien, il y a eu deux types d'arguments. Pour certains d'ailleurs, c'était mes arguments.

Premièrement, nous avons parlé de la complexité et de la bonne gouvernance. Cela, c'était un argument qui indiquait que cet instrument représentait de la valeur ajoutée, qu'il compensait la couche de complexité ajoutée. Ceci est traité dans la phrase qui dit qu'il est possible qu'on ajoute de la complexité et également dans la dernière phrase qui dit que : « S'il est établi, ce nouveau mécanisme ne doit pas être lourd, il doit être inclusif et il doit être transparent. » Cela, c'est la première chose.

Par rapport à la deuxième question – et je crois que c'est là que Kavouss a quelque chose à dire, je pense que c'est ce qu'il cible –, c'est la question de la complexité et du fait que cette complexité pourrait éventuellement affecter les rôles et les responsabilités des différents acteurs, y compris du GAC, dans le cadre des statuts constitutifs. Donc voilà pourquoi nous avons rédigé ceci de cette manière, puisque nous avons dit que cela soulevait certaines préoccupations par rapport à la cohérence.

---

Donc je pense que ce que nous avons couvert ces préoccupations et cette perspective. Je pense que le texte convient parce qu'en fin de compte, nous avons eu une discussion assez complète là-dessus, mais cette équipe de révision SPIRT, c'est une proposition. Et je ne pense pas que dans le cadre de la discussion, les préoccupations ont été aussi intenses que celles que Kavouss exprime. Même dans le cadre d'une recommandation définitive du groupe de travail sur le PDP, il y a différentes couches, il faut que cela passe au conseil de la GNSO, au Conseil d'Administration. Donc je crois qu'en aucun cas, nous ne pouvons changer les statuts fondamentaux ; de toute façon, c'est impossible du point de vue de la loi.

Donc j'aimerais vraiment vous encourager à conserver le texte tel qu'il existe. On peut éventuellement ajouter une nuance, mais ne tirons pas des conclusions qui s'éloignent trop du moment où nous sommes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge.

Maintenant que vous avez la clarification de Jorge, Kavouss, est-ce que vous seriez d'accord ?

IRAN : Vous m'entendez ?

Je ne suis pas convaincu de l'argument de Jorge, avec tout le respect que je lui dois. Je crois qu'il a dit qu'en fin de compte, rien ne

---

changera parce que les statuts fondamentaux sont les statuts fondamentaux. Mais ceci provoquerait la modification.

Donc si Jorge insiste, je ne sais pas quels sont les membres du GAC dont l'avis est encore inférieur, je ne sais pas, il est possible qu'il y en ait d'autres qui ne soient pas satisfaits. Mais ce que je suggère, c'est que certains membres du GAC expriment leurs préoccupations importantes par rapport à la création de cette SPIRT parce que de toute façon, il y aura un ajout de complexité. Donc les préoccupations sont graves. Certains membres du GAC ont exprimé des préoccupations graves, donc il faudrait « ont exprimé » et « des préoccupations graves » par rapport à la création de cette équipe SPIRT, parce que cette création ajoutera à la complexité par rapport aux procédures actuelles, ces membres du GAC... » Et après, on a le reste.

Et : « Ils ont également... », donc il faudrait ajouter « *also* » : « Ils ont également soulevé des préoccupations par rapport à la cohérence avec les statuts. » Donc : « ... ont soulevée des préoccupations par rapport au rôle existant et aux responsabilités. » Donc : « ... ont soulevé des préoccupations graves ou sérieuses... » Voilà, c'est cela. Ça, c'est le minimum après avoir écouté Jorge.

Ce n'est pas que nous remarquons, que nous notons quelque chose, nous exprimons des préoccupations ; c'est cela la situation. Il y a deux préoccupations : premièrement, la complexité, ajout de couche ; et deuxièmement, cohérence par rapport aux statuts constitutifs et c'est très important.

---

Pour moi, c'est le minimum, Manal. Je ne veux pas être contraint, poussé ou obligé à accepter moins que cela. C'est le minimum. Sinon, je dirais que nous sommes contre la création de cette équipe. C'est cela la préoccupation.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Je propose rapidement quelque chose. Vous pourrez y réfléchir et ensuite, je passerai la parole à Vincent de la France. Parce que je comprends que le sujet est toujours en cours de discussion, il n'est pas finalisé. Donc peut-être qu'on pourrait dire que : « Les membres du GAC ont exprimé des préoccupations graves par rapport à la création de cette équipe SPRIT et par rapport à son adoption éventuelle, qui pourrait mener à X ou Y. » Cela, c'est quelque chose sur lequel vous pourrez réfléchir.

Je vais passer la parole à Vincent d'abord, et après Kavouss. Vincent, c'est à vous.

FRANCE : Merci beaucoup Manal. Est-ce que vous m'entendez ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y Vincent.

---

FRANCE :

Très bien. Vincent Goullart, ministère des Affaires étrangère pour la France.

J'espère que je n'arrive pas en retard. Apparemment, nous en arrivons déjà à un accord. Mais quoi qu'il en soit, voilà des arguments que j'aimerais présenter au GAC. Et encore une fois, je vais parler en français.

Je voudrais dire... Un moment. Très bien.

Je ne serai pas aussi pessimiste que mon distingué collègue Kavouss, mais il est certain que la proposition d'instaurer ce mécanisme nommé SPIRIT pourrait causer des problèmes aux yeux de la France et entrer en concurrence avec les outils que le GAC a à sa disposition, avant tout les avis par consensus du GAC, son outil le plus puissant.

J'ai personnellement le sentiment que cette proposition fait partie d'efforts généraux du groupe de travail de rationaliser les mécanismes d'alerte et de recours, ce qui est utile et souhaitable. Cela se voit dans les recommandations du groupe de travail sur ce mécanisme nommé SPIRIT, sur les avis du GAC et sur leur étendue et les règles qu'ils devraient suivre ou encore sur les engagements d'intérêt public, les PIC.

Cependant, je ne suis pas sûr que cette rationalisation aille dans la bonne direction. J'ai l'impression que le groupe de travail cherche un peu à limiter les outils qu'ont à leur disposition un certain nombre de communautés ou de structures de l'ICANN ou de la communauté. Et nous pensons en France qu'il est bon que plusieurs parties de l'ICANN

---

aient à leur disposition des outils différents pour faire face à l'imprévu et à de nouvelles situations, que ce soit avant ou après le lancement du nouveau round. Et je pense qu'il ne faut pas chercher à trop limiter ces outils. Les propositions du groupe de travail vont un peu trop loin. Pour nous, il faut garder en premier lieu de la flexibilité pour répondre à l'imprévu et en deuxième lieu, il faut faire en sorte que différents mécanismes existent et soient répartis au sein de la communauté et de la structure de l'ICANN, car pour nous, c'est une condition de l'existence même du modèle multipartite prenantes que ces outils existent.

Donc le GAC a des avis par consensus, le Conseil peut utiliser [inaudible] des intérêts d'engagement public volontaires, *voluntary PICs* en anglais. Il y a peut-être d'autres outils, je ne connais pas l'ICANN aussi bien qu'un certain nombre d'entre vous. Alors c'est bien de vouloir rationaliser le processus et de le rendre plus lisible, notamment via l'outil SPIRIT, mais nous pensons que les propositions actuelles du groupe de travail vont trop loin. Et nous pensons donc que nous risquons, en tant que communauté en général, de ne plus pouvoir faire face à l'imprévu.

Maintenant, je vais revenir en anglais parce que je voudrais parler du fond de cette question. Et je voudrais proposer quelque chose pour le texte du communiqué à ce stade. Peut-être que ce n'est plus nécessaire puisqu'on a déjà discuté de la proposition de Kavouss et peut-être que cette proposition convient déjà à la plupart des membres. Mais j'aimerais que: « Le GAC considère les efforts du groupe de travail pour élargir les moyens des membres dans la

---

mesure où cela n'affecte pas de manière négative toutes les autres parties de l'ICANN pour intervenir à différents stades de la série de nouveaux gTLD. » Donc on pourrait faire référence à d'autres avis.

Je ne pense pas être en train de dire quelque chose de très nouveau. Nous avons déjà exprimé ce type de point de vue quand on s'est exprimé par rapport à la révision CCT. Donc voilà la position générale de la France. Et je serai ravi d'en discuter davantage avec vous.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Vincent.

J'ai Kavouss et ensuite, j'ai une demande de parole de Jeff qui souhaiterait clarifier quelques points pour être sûr qu'il n'y ait pas de malentendus. Kavouss s'il vous plaît.

IRAN : Merci sincèrement pour votre intervention. Mais je pourrais aider mais j'ai d'autres propositions que je vais proposer maintenant.

Manal, je pourrais être d'accord avec vos efforts pour l'ajout des « préoccupations graves ». Si vous répétez la phrase, Manal, ce serait bien. « Certains membres ont exprimé leurs préoccupations par rapport à la création de cette SPIRT, si elle est créée. », si j'ai bien compris. « Ceci pourrait ajouter... » Plutôt que « *may* » en anglais, peut-être mettre « *could* » « ... de la complexité aux procédures actuelles. » Donc : « les préoccupations graves », on n'a pas besoin de le répéter,



---

« ... et éventuellement des incohérences. » Excusez-moi, après  
« procédures actuelles, responsabilités existantes, etc. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Une seconde s'il vous plaît Kavouss. Des incohérences éventuelles.  
Des incohérences éventuelles, non pas des cohérences.

IRAN : Oui. Et j'aimerais finir avec cela.

Par rapport à ce que Jeff a dit, on peut dire que : « ... cela pourrait créer des incohérences. » Il n'y a pas de problème là-dessus. Mais par rapport à la proposition de notre collègue français Vincent, oui, on pourrait ajouter à la fin un paragraphe en disant que l'on apprécie le travail qui est fait, etc. Mais on ne veut pas remplacer ce que j'ai suggéré, on ne veut pas remplacer la partie où l'on parle des préoccupations manifestées par rapport à cette situation. On pourrait dire que cela pourrait ajouter de la complexité et que cela pourrait également donner lieu à des incohérences éventuelles, etc.

Nous sommes des personnes qui se penchent plutôt sur la partie tactique, nous avons une expérience juridique également. On sait qu'il y a aussi la communauté habilitée, donc on ne veut pas qu'il y ait des incohérences par rapport aux statuts. Je n'ai pas de problème avec la proposition faite par la France, mais si on l'ajoute à la fin de cette phrase que j'ai moi-même suggérée.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. Merci d’avoir accepté la proposition.

Donc : « Certains membres du GAC ont exprimé des préoccupations graves sur le fait que la création d’un groupe SPRIT, si adopté... » – pour éviter de répéter le mot créé ou création.

Et maintenant, je vais donner la parole à Jeff qui voudrait apporter une clarification ; non pas une proposition, juste une clarification. Donc je vais donner la parole à Jeff pour nous assurer que nous avons bien compris les choses avant de continuer la discussion.

JEFF NEUMAN :

Merci Manal. Je sais que ce n’est pas usuel qu’une personne qui n’est pas membre du GAC participe à la rédaction. Je voulais juste ajouter quelques éléments de clarification.

Tout d’abord, si vous regardez le rapport initial et d’autres rapports, on voit qu’il y a eu d’autres options qui ont été considérées ou envisagées. Je comprends tout à fait que le GAC puisse ne pas vouloir d’autres options ou des mécanismes privés mais pour être plus exact, on pourrait dire autre chose plutôt que « pourquoi d’autres options n’ont pas été considérées » parce qu’on a envisagé d’autres options.

Ensuite, pour ce qui est de l’équipe SPIRT, ce n’est pas un organe décisionnel. Ce n’est pas un organe qui va prendre des décisions, c’est un organe consultatif auprès de la GNSO. Il n’y a pas de procédure à l’heure actuelle lorsque l’on doit introduire des changements. Donc quand il y avait des changements que l’on voulait ajouter au programme, il n’y avait pas de processus. Le Conseil d'Administration

---

et le personnel l'ont fait de manière *ad hoc*. Certains sont sortis pour consultation publique, d'autres n'ont pas fait l'objet de consultation publique. Certains de ces changements ont suivi certains avis techniques, d'autres ne l'ont pas fait. Donc je voulais juste préciser que l'équipe SPIRT est conçue pour conseiller la GNSO mais que cette équipe n'a pas de pouvoir de décision par rapport au processus qui figure dans le texte du groupe de travail.

Excusez-moi d'intervenir lorsque vous êtes en train de rédiger votre texte, mais je voulais tout juste répondre à ces préoccupations. Ce groupe ne peut pas faire des politiques, ce groupe ne peut pas se substituer au GAC ou à d'autres organes consultatifs. Et cela est expliqué également dans le texte dans notre groupe.

Pour ce qui est des procédures, il faut savoir comment ce groupe va opérer, bien sûr, mais finalement, ce n'est pas un organe consultatif. Excusez-moi, par rapport à cela, je vais m'arrêter là.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jeff.

Deux informations factuelles. On en a bien pris note. Il y a d'autres options qui ont été considérées et l'équipe SPIRT est un organe de conseil pour la GNSO.

J'ai des commentaires du Maroc sur le chat et ensuite, je vais vous donner la parole, Kavouss.

---

Le commentaire du Maroc dit: « Je suis d'accord avec l'opinion de Kavouss sur le fait que d'accepter le mécanisme SPIRT, c'est la possibilité pour la GNSO de lancer des processus pour modifier les statuts et c'est l'opportunité pour le GAC d'exprimer une opinion claire sur ces questions. » Merci le Maroc.

J'ai Kavouss et ensuite, nous pouvons revenir à la phrase pour voir s'il y a une proposition spécifique parce que je ne vois pas la proposition de la France reflétée sur l'écran. Si vous avez quelque chose déjà fait, la France, nous allons revenir à vous. Kavouss s'il vous plaît. Je peux vous entendre.

IRAN :

Je comprends tout à fait l'explication de Jeff en ce sens où ce groupe est une entité qui va conseiller la GNSO. Donc il ne faut pas parler dans le communiqué du GAC d'une entité qui va conseiller la GNSO. Cela, c'est à la GNSO de décider s'ils veulent avoir un organe de conseil, etc. pour voir si une nouvelle entité doit être créée pour fonctionner de manière consultative. Parce que tous les détails des SO et des AC sont très bien expliqués en détail dans les statuts. Si la GNSO veut avoir un organe consultatif, ils peuvent s'adresser au Conseil d'Administration de l'ICANN et demander à ce que cette entité soit créée. S'il faut modifier les statuts, à ce moment-là, ils devront modifier les statuts. Mais ce n'est pas à nous dans notre communiqué de parler de cet organe ou de donner des explications par rapport à cela. C'est une question très importante et il faut vraiment se pencher sur les aspects juridiques d'une décision de ce type.

---

Et je vais échanger le texte que j'ai proposé, donc changer la partie potentielle. Ensuite, on peut ajouter la partie qui sera proposée par le France. Je n'ai pas de problème par rapport à cela, mais si on l'ajoute à la fin du texte que j'ai proposé. Et ensuite, on va analyser le texte complet.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Je vous demande de considérer le texte tel qu'on le voit sur l'écran.

Je vois une question pour Jeff sur le chat. C'est la rédaction du communiqué, donc on va s'en tenir à cette rédaction.

Jorge s'il vous plaît.

SUISSE :

Merci beaucoup Manal. J'apprécie toutes ces informations, ces faits que j'ai reçus auparavant.

J'aimerais apporter un amendement au texte des procédures de résolution. J'aimerais en fait qu'on change le temps utilisé. Plutôt que de dire ou de demander « pourquoi les autres options n'ont pas été prises en considération par la suite » – c'est vrai que d'autres options ont été prises en considération par le passé – pour clarifier, on pourrait dire « pourquoi est-ce que les autres options ne sont plus prises en considération. » parce que c'est au présent, ce qu'on a pu voir le matin. C'était tôt le matin en Europe. Donc nous avons vu que

---

ces autres options n'existaient plus. Je crois que ceci permettrait d'être plus précis.

Par rapport à l'équipe SPIRT, au fur et à mesure des séances communautaires qui auront lieu là-dessus, j'aimerais humblement suggérer que nous prenions un peu de temps pour réfléchir. Et peut-être qu'on pourrait y revenir plus tard.

Merci Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge. Effectivement, c'est tout à fait juste, il nous reste encore du temps pour finaliser le texte.

Donc pour l'instant, voilà le paragraphe : « En ce qui concerne les ventes aux enchères comme mécanisme pour résoudre les conflits de chaînes, certains participants du GAC ont exprimé des préoccupations considérant les prises de position du GAC sur la question et ils ont demandé pourquoi d'autres options ne sont plus prises en considération par le groupe de travail. En ce qui concerne les mécanismes de prévisibilité pour les candidats lors des séries ultérieures, les coprésidents du groupe de travail ont signalé que le groupe de travail du PDP a recommandé la mise en place d'un nouveau cadre de prévisibilité, ainsi qu'une nouvelle équipe de révision de mise en œuvre de la prévisibilité, l'équipe SPIRT, et a indiqué le soutien initial de la communauté pour cette recommandation.

---

Certains membres du GAC ont exprimé des préoccupations graves comme quoi la création de cette SPIRT, si elle est adoptée, pourrait ajouter de la complexité à la procédure existante et également éventuellement des problèmes de cohérence par rapport aux rôles existants et aux responsabilités conformément aux statuts de l'ICANN. Il a été proposé que le nouveau mécanisme, s'il est établi, ne soit pas trop lourd, qu'il soit inclusif et qu'il soit transparent. »

Voilà ce que nous vous proposons. Nous pourrions revenir à ce texte par la suite.

Ceci étant, y a-t-il d'autres commentaires sur d'autres parties du texte ? Peut-être qu'on pourrait descendre. Sinon, y a-t-il d'autres parties du texte qui doivent être revues, Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Manal, je crois qu'on attend un texte du groupe de travail sur les régions faiblement desservies mais nous ne l'avons pas encore. Donc pour l'instant, il n'y a pas de texte qui ait été ajouté.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien.

Je vois un commentaire de Cathrin qui nous dit que : « Nous avons un texte sur l'utilisation malveillante du DNS. Est-il possible d'insérer ce texte puisqu'il nous reste encore 11 minutes ? »

---

Et entre temps, j'ai une question Kavouss, parce que je ne sais pas si vous étiez dans la salle Zoom au début de la séance. Je vois bien que vous avez la main levée, je vous donnerais la parole après.

Par rapport à la réunion du Conseil d'Administration, nous nous sommes mis d'accord tout à l'heure pour faire référence aux procès verbaux des réunions. Et pendant la pause, les dirigeants et le personnel ont parlé et sur la base de la suggestion du Danemark : on pourrait faire référence à la transcription parce que ce serait plus précis, plus rapide. Cela nous permettrait de ne pas avoir à faire des allers-retours entre la rédaction et le Conseil d'Administration sur cette partie spécifique pour le Conseil. Donc j'espère que cela convient à tout le monde. L'idée serait de changer la référence au procès verbal et de faire référence à la transcription.

Kavouss ?

IRAN :

Oui, tout à fait. J'ai vu le texte dans le chat hier, le texte de notre collègue du Danemark. Mais j'ai eu énormément de réunions jusqu'à 11h30 à partir de 5h30. Je suis toujours là, je suis toujours présent, je ne dors pratiquement pas. Que je mange ou pas, peu importe.

Mais par rapport aux procès verbal et à l'hyperlien, ce n'est pas un problème pour moi.

Mais j'aimerais poser une question à Jorge. Est-ce qu'il y a des évolutions sur le texte dont il s'occupe ? Il y avait ces crochets avec une redondance et on pourrait peut-être l'effacer parce que si on met



---

ce texte entre crochets, je pense qu'il y a un problème du point de vue de la grammaire.

Par ailleurs, « soulever des préoccupations sérieuses », également cela doit être effacé sauf si Jorge veut qu'on le laisse. Mais je vous demande s'il vous plaît de m'envoyer ceci par courriel avant de l'afficher à l'écran. C'est quelque chose qui a été adopté dans le petit groupe, etc.

Je vous l'ai déjà dit, j'ai d'autres réunions jusqu'à 1h00 heure de Genève, mais ce n'est pas un problème. De toute façon, j'ouvrirai mon courriel. J'ai deux ordinateurs sur mon bureau : j'en ai un pour l'UIT, un autre pour mon courriel, etc. Donc je regarderai ce qui sera fait. Donc Jorge, merci de me le partager. Mais à mon avis, Manal, c'est vraiment le minimum. Je voulais vous aider là-dessus autant que possible, mais c'est le minimum.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss. Non, je ne voulais pas dire que vous n'aviez pas été présent, je voulais simplement m'assurer d'avoir votre confirmation. C'était pour cela que je vous demandais de reconfirmer puisque c'était votre proposition et que nous l'avons changée. Donc merci d'avoir confirmé.

Et effectivement, nous allons effacer ce texte qui est entre crochets. Nous l'avons simplement gardé jusqu'à la fin pour être sûrs que tout le monde était bien d'accord.

Est-ce qu'on a le texte sur l'utilisation malveillante du DNS ?

---

FABIEN BETREMIEUX : Manal, nous avons introduit le texte dans la partie « Suivi par rapport aux avis précédents ». C'est là qu'il est inséré. Je sais qu'il y a une suggestion de Cathrin avec d'autres membres de l'Union européenne, donc c'est de là que vient ce texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Voilà le texte, je vais le lire : « Le GAC a entendu des présentations sur l'impact de la covid-19 et de l'utilisation malveillante du DNS qui y sont liés et des efforts des autorités pour lutter contre ces utilisations malveillantes et pour fournir des supports de sensibilisation pour les consommateurs et les entreprises.

Les intervenants ont noté les efforts des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre pour s'occuper de cette utilisation malveillante, à la fois proactivement et réactivèrent. Il y a également eu des initiatives du SSAC et du bureau technique de l'ICANN visant à détecter les abus et à collecter les meilleures pratiques.

Le GAC félicite ces efforts qui ont contribué à une meilleure cybersécurité, à éviter la fraude et à préserver la santé et la sécurité publique et, sans doute, à sauver des vies. Les GAC note que de nouveaux efforts pour s'attaquer à l'utilisation malveillante du DNS ne doivent pas être remplacés mais doivent être en complément par rapport aux initiatives existantes pour améliorer la précision des données d'enregistrement tel que le système de signalement de l'exactitude en mettant en œuvre la politique sur la vie privée et les

---

services d'enregistrements fiduciaires qui sont actuellement en attente.

Le GAC demande au Conseil d'Administration de mettre en œuvre les avis existants et demande à la communauté de l'ICANN de saisir cette opportunité pour donner un nouvel élan aux différentes pistes de travail sur l'utilisation malveillante du DNS avec pour objectif la sécurité, la protection des individus et des droits et des libertés publics. »

Des commentaires sur cette partie ? Il nous reste cinq minutes. Et merci à Cathrin et aux personnes qui ont participé à la rédaction. Kavouss, allez-y.

IRAN :

J'espère que vous m'entendez.

Ce texte me convient. On peut éventuellement l'améliorer mais il n'y a rien qui soit différent de notre approche, de nos pensées. En tout cas, je ne voulais pas sous-estimer tout le travail, toutes les activités et tous les efforts acharnés qui ont été engagés par Jeff et par Cheryl. J'apprécie énormément tout leur travail. Merci à eux.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Kavouss. C'est noté et j'espère que Jeff et Cheryl vous ont entendu.

Je vois un commentaire de la Russie dans le chat. Il n'est pas relatif à l'utilisation malveillante du DNS à ce texte, mais il s'agit de la

---

proposition sur la piste de travail 2 et sur les questions d'importances pour le GAC. Est-ce que c'est une proposition de texte pour le communiqué ? Si la réponse est oui, Fabien, est-ce qu'il y aura moyen de prendre le texte qui est dans le chat ?

FABIEN BETREMIEUX : Oui Manal, c'est intégré dans la section 4 du communiqué. Voilà.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Donc le texte, le voici : « Les membres du GAC ont parlé des questions relatives à la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 qui intéressent ou qui ont un impact direct sur le GAC. Et ils ont débattu de l'évaluation des priorités et de la mise en œuvre éventuelle de manière efficace. Ils ont noté qu'il est nécessaire de poursuivre le travail sur les thématiques de la piste de travail 2 qui engendrent certaines préoccupations parmi les membres du GAC. »  
Merci beaucoup la Russie. Il y a peut-être quelques modifications à apporter.

Mais Kavouss, allez-y. Il ne nous reste que quelques minutes.

IRAN : Je suis tout à fait d'accord avec ce texte proposé par la Russie. On pourra y revenir. Mais les recommandations de la piste de travail 2 intègrent certaines de ces idées et je pense que c'est bon en termes de juridiction. Il est mentionné que : « Si la procédure ne peut pas être mise en œuvre pratiquement, il faut prendre en considération d'autres

---

formes d'agissement. » Et je crois que le texte de la Russie est cohérent avec le travail de la piste de travail 2. Donc tout à fait, je suis d'accord avec ce texte. Je suis en faveur.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

Je crois que nous avons pratiquement terminé. Nous devons donc conclure la séance.

Merci à tous. La séance de rédaction du communiqué est levée. Vous avez une pause de 30 minutes. Nous vous demandons de revenir dans la salle Zoom pour la prochaine réunion, la réunion bilatérale avec le Conseil d'Administration à 16h30 heure de Kuala Lumpur.

Merci à tous. La séance est levée.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**